



Commission de la jeunesse

3322 - Jeunesse - animateurs

Participation à l'animation jeunesse dans les territoires (ingénierie jeunesse)

Rapport n° CP/2013/262

Service gestionnaire :

Service de la jeunesse

Résumé :

Le rapport soumis à votre approbation l'aide financière du Département à la Communauté de Communes de la Porte du Vignoble dans le cadre du renouvellement du contrat territorial pour la jeunesse.

Conformément à la décision de l'assemblée plénière du 10 décembre 2012, dans le cadre de renouvellement ou de nouveaux CTJ, l'aide au cofinancement de postes est maintenue à hauteur de 10 000 € et à raison d'un poste par CTJ.

La communauté de communes de la Porte du Vignoble sollicite le renouvellement du CTJ pour la période 2013-2015.

Au regard des nouvelles dispositions énoncées ci-dessus, la communauté de communes de la Porte du Vignoble pourra bénéficier d'une aide de 10 000 € par année au titre de l'ingénierie jeunesse pendant la durée du CTJ.

Le versement de l'aide à la Communauté de commune se fera de la manière suivante : 80% au courant du 1^{er} semestre 2013 et le solde après évaluation annuelle.

L'ensemble de ces propositions a reçu l'avis favorable de la commission de la jeunesse.

| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------|-----------------|--|-----------------------------------|------------------|
| 31841 | 65-65734-33 | 290 000,00 € | 285 750,00 € | 10 000,00 € |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'attribuer un montant de 10 000 € au titre de l'ingénierie jeunesse dans le cadre du renouvellement du Contrat territorial pour la jeunesse à la communauté de communes de la Porte du Vignoble

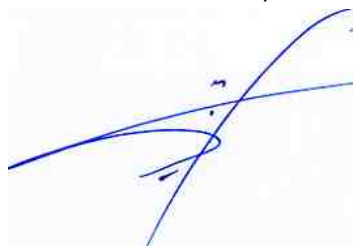
- procède au versement de ce montant en deux fois : un acompte de 80% au courant du premier semestre de l'exercice, puis le solde après évaluation

- approuve le Contrat territorial pour la jeunesse 2013-2015 à conclure entre la communauté de communes de la Porte du Vignoble et le Département.

Elle autorise par ailleurs son Président à signer ce CTJ.

Strasbourg, le 25/03/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned below the text 'Le Président,' and above the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL